

... à la chambre pour faire exécuter le programme républicain de ce groupe parlementaire. Le texte de cette proposition sera définitivement adopté vendredi, et déposé le même jour.

DE SAINT-GERVAIS.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du mercredi 10 juin 1874.
La séance est ouverte à deux heures trente minutes.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

Le président annonce qu'il a été remis une proposition de loi ayant pour objet la levée de l'état de siège dans le département de la Haute-Garonne.

M. Sanson dépose une proposition ayant pour objet la modification de l'art. 114 du code pénal.

L'Assemblée reprend la 2^e délibération sur le projet de loi relatif à l'élection municipale.

M. Dréo présente quelques observations sur son amendement.

Cet amendement est rejeté et l'art. 3 est adopté, ainsi que l'art. 4, qui le complète.

Sur l'art. 5, qui fixe à 25 ans l'âge minimum requis pour l'exercice du droit électoral, M. René Goblet demande que tous les citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques soient inscrits sur la liste des électeurs municipaux.

L'orateur reproche à M. Batbie, rapporteur du projet de loi électorale politique, et à M. de Chabrol, rapporteur du projet de loi électorale municipale, de soutenir la même thèse avec des arguments contradictoires.

M. René Goblet conclut en proposant d'ajourner après le vote de la loi électorale politique la décision sur l'âge électoral.

M. de Chabrol, rapporteur, combat cette proposition, dont l'adoption serait, selon lui, une fin de non recevoir opposée à une décision formelle de l'Assemblée.

M. René Goblet objecte qu'il s'agit d'une question constitutionnelle qui mérite d'être réservée.

L'amendement Goblet est rejeté par 386 voix contre 281.

M. Oscar de Lafayette développe un amendement qu'il a présenté avec MM. Jozon et Larcy.

Il demande que tous les Français âgés de 21 ans accomplis et jouissant de leurs droits civils et politiques soient inscrits sur la liste électorale.

M. de Lafayette fait remarquer que par suite du jeu naturel du renouvellement des conseils municipaux, il pourra arriver que tel électeur ne votera qu'à 26, 27, 28 et même 29 ans.

L'orateur invoque plusieurs précédents législatifs.

Il ajoute que la nouvelle loi militaire fournit des arguments en faveur du maintien de l'électorat à 21 ans.

M. de Lafayette fait allusion au mécontentement que la fixation de l'électorat à 25 ans pourrait occasionner dans le pays. Il termine qu'il faut faire les lois, non-seulement avec la raison, mais aussi avec le cœur. (Applaudissements à gauche.)

M. Antonin Lefèvre-Pontalis prend la défense de l'art. 5. Il allègue que notre législation civile ne donne pas encore tous les droits aux majeurs de 21 ans.

L'orateur ajoute que s'il suffisait de verser une somme de 1,800 francs et d'obtenir le volontariat d'un an, pour acquérir le droit de voter avant vingt-cinq ans, on établirait par là une classe de privilégiés.

M. Lefèvre-Pontalis déclare, en terminant que la loi actuelle n'est pas plus rétroactive que les mesures de M. Gambetta qui a décrété plusieurs catégories d'inéligibles. (Applaudissements à droite.)

M. Bethmont, au nom de la minorité de la commission, appuie l'amendement de M. Oscar Lafayette.

L'orateur demande si l'ouvrier et l'agriculteur de 21 ans, qui sont souvent des soutiens de famille, ne sont pas des hommes complets.

Il proteste contre l'élimination de 800 mille jeunes gens.

M. Fremeau nie formellement que la majorité de la commission se soit inspirée de calculs intéressés.

M. Jouin monte à la tribune. La clôture est demandée.

M. Jouin descend de la tribune. Un scrutin s'ouvre sur l'amendement Oscar de Lafayette.

À 5 h. 30 le président annonce qu'il est nécessaire de vérifier le scrutin.

L'amendement de M. Oscar de Lafayette est adopté par 247 voix contre 337. (Mouvement.)

La séance est levée à 6 h. 10.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le président de la chambre de commerce de Roubaix vient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre du commerce:

Roubaix, le 6 juin 1874.
Monsieur le Ministre des Travaux Publics.

Monsieur le Ministre, La Chambre de commerce de Roubaix est justement alarmée d'un projet de modification que la Compagnie du Nord présente en ce moment à votre approbation, relative à un tarif spécial n° 11 qui a trait au transport des charbons.

En effet, cette compagnie vous demande de consentir à la suppression du tarif spécial, au départ de Fives-Jonction, inscrit à la page 17 du livret spécial de la houille et du coke. Ce tarif se combinait avec les transports par la ligne directe de Lille à Béthune et nous en usions avec avantage pour nos houilles provenant des mines de Bully-Grenay, Bruay, etc., etc.

... les tarifs sur sa propre ligne, au départ de Noux, Choques, Lillers et Béthune, à destination de Lille, mais elle supprime le tarif spécial au départ de Fives-Jonction, et elle rend impossible les transports sur la ligne directe de Béthune à Lille, par la Bassée. Il en résulte une augmentation sensible des prix de transport.

En voici quelques exemples : On payait jusqu'ici, grâce à ce tarif spécial, à partir de Fives-Jonction, au départ de Bully-Grenay pour Roubaix, 26 fr. 30 par wagon, on paierait 32 fr. 20;

Pour Tourcoing, on passe de 27 fr. 20 à 33 fr. 70; Pour Armentières, on passe de 30 fr. 20 à 37 fr. 70;

Les industriels de Lille eux-mêmes, qui se font expédier en gare de Fives ou Saint-Sauveur, paieraient une augmentation de 3 fr. par wagon.

Et c'est au moment où les frais de transport viennent d'être surélevés par un nouvel impôt, que nous sommes menacés d'une nouvelle aggravation des tarifs.

La Chambre de Commerce de Roubaix compte sur votre sollicitude éclairée, Monsieur le Ministre, pour mettre ce projet à néant. Agréés, etc.

Le Président, A. DELROSSX.

La lettre suivante, adressée à M. Paulin Richard, négociant à Roubaix, confirme la nouvelle que nous avons donnée la semaine dernière de la création d'un nouveau train express entre Lille et Paris.

Paris, le 10 juin 1874. Monsieur,

Vous nous avez fait l'honneur de nous transmettre, le 22 mai dernier, une demande signée d'un grand nombre de négociants et industriels de Roubaix, Tourcoing, Lille, Douai et Paris, concernant l'organisation d'un nouveau train express qui, partant de Lille dans la soirée, permettrait d'arriver à Paris vers 11 heures du soir.

Nous avons examiné cette demande avec tout l'intérêt qu'elle comporte, et nous avons la satisfaction de vous informer que, désirant vous donner une preuve de notre entière bonne volonté, nous nous sommes décidés, malgré le supplément de charges qui va en résulter pour notre Compagnie, à organiser, pendant la saison d'été et à titre d'essai, un nouveau train express qui partira de Lille à 6 h. du soir pour arriver à Paris à 11 h. 10 du soir, et qui, en raison de sa vitesse de marche, ne sera composé que de voitures de 1^{re} classe.

L'installation de ce train, qui aura lieu le 1^{er} juillet prochain, sera portée, sous très-peu de jours, à la connaissance des intéressés par voie d'affiches.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Les Administrateurs de service, DELBECQUE, MARC CAILLARD.

Les examens des aspirants et aspirantes au brevet de capacité auront lieu à l'Hôtel-de-Ville de Douai le lundi 13 juillet, pour les aspirantes au brevet simple et le lundi 20 pour les matières facultatives. Pour les aspirants le lundi 27 juillet et le lundi 3 août.

Pour les salles d'asile, le lundi 10 août. Sa faire inscrire à la préfecture, les aspirantes au plus tard le jeudi 25; les aspirants le mardi 30.

Un journal de Douai ayant dit, qu'en assistant à la procession du Saint-Sacrement la cour d'appel « avait fait revivre un usage de la Restauration, » M. le doyen de Notre-Dame lui a adressé la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur de l'Indépendant,

Dans votre numéro du 9, et, en rendant compte de la procession de la Fête-Dieu, vous dites : « Pasant revivra un usage de la Restauration, la Cour d'appel en grand costume, s'est jointe au cortège... »

Permettez-moi de vous déclarer sur l'honneur, que, ni dans la pensée du clergé qui a invité, ni dans la pensée de la Cour qui a consenti à assister à la procession, il n'est agi de faire revivre un usage de Restauration.

L'Indépendant peut-il ignorer, que la plupart des Cours du Midi ont gardé, sous tous les gouvernements, l'usage chrétien d'honorer le Saint-Sacrement en assistant aux processions ?

Pourquoi donner une signification politique à un acte purement religieux en lui-même, et dans l'intention de ceux qui l'ont accompli ?

Croyez-bien, Monsieur le Rédacteur, que notre religion ne cherche dans ses manifestations publiques comme dans son action secrète, qu'à rétablir la paix et l'union des âmes au profit de la société.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes excuses et agréer mes civilités.

A. DEBOURBAIX, D.-C. de N.-D. Douai, 9 juin 1874.

La commission de l'Assemblée chargée d'examiner la proposition faite par le gouvernement d'accorder un certain nombre de décorations aux exposants de Vienne a décidé lundi dernier que 80 décorations seraient données. Un journal croit savoir qu'un fabricant de tissus de Roubaix est inscrit sur la liste des personnes proposées pour cette distinction.

Hier matin, Mgr le cardinal-archevêque de Cambrai a donné la confirmation dans la chapelle de St-Jacques de la paroisse de St-Jacques, par M. le curé de St-Jacques, seigneur de Moresnil.

Il n'y a guère lieu d'espérer que l'Assemblée discutera, cette année, les projets de loi sur l'instruction primaire et sur la liberté de l'enseignement supérieur. Ce dernier projet serait cependant très urgent, car, plusieurs départements sont prêts à fonder des universités catholiques.

Les catholiques du Nord regretteront surtout vivement un pareil retard, qui, en présence de l'incertitude de l'avenir peut paraître indéfini.

Les plus vives instances doivent être faites auprès de nos députés, pour les supplier de mettre en œuvre tous les moyens de profiter de toute les opportunités, pour obtenir la discussion de ces projets de loi. (Vraie France)

Des pièces de cinq francs fausses, paraissant d'origine belge, ont été mises en circulation dans notre contrée, dit le Courrier du Nord de Valenciennes. Elles sont à l'effigie de Léopold II, au millésime de 1870, grossièrement exécutées. Elles semblent un mélange de plomb et d'étain. Comme il en pourrait arriver ici aussi, nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre cette monnaie de mauvais aloi.

Voici un fait qu'on nous affirme, dit le Memorial de Lille, mais que nous nous refusons à croire jusqu'à preuve du contraire, malgré l'honorabilité parfaite de la personne qui nous le raconte.

Franchement nous ne pouvons croire à une aussi stupide méchanceté. Hier soir, 9 juin, à neuf heures et quelques minutes, un car de la compagnie des tramways a failli dérailler par suite de la présence d'une pierre insérée entre les rails.

Des passants et un agent de police, ayant vu le saut fait par le véhicule, voulurent se rendre compte de la cause. Ils ont été unanimes à constater, vu la difficulté qu'ils éprouvèrent à retirer l'obstacle, qui semblait avoir été placé là à grands coups de marteau, qu'on l'avait mis exprès dans un but essentiellement malveillant.

La cour d'assises du Pas-de-Calais, dans son audience d'hier, vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité le nommé Edouard Capet, déclaré coupable d'avoir assassiné le 15 mars dernier, au village de Béthousart, sa mère âgée de 68 ans.

Le jury a accordé au parricide le bénéfice des circonstances atténuantes!

M. Delannoy, entrepreneur, a été déclaré, le 4 courant, à Paris, adjudicataire des travaux de chemin de fer de Cambrai au Quesnoy. Les terrassements vont commencer incessamment.

Un duel qui devait avoir lieu en Belgique sur un point assez rapproché de la frontière, entre M. le baron de Sede, rédacteur en chef du Courrier du Pas-de-Calais et M. Barrachin, cot-laborateur du journal l'Avenir d'Arras, a été empêché par la gendarmerie. Procès-verbal a été dressé contre les champions et les témoins; les armes ont été saisies.

Les adversaires se sont décidés à se réconcilier et sont rentrés ensemble à Arras.

Tout est bien qui finit bien.

Le Comice agricole vient de rappeler à nos cultivateurs et éleveurs que, du 23 au 30 août prochain, la ville de Lille doit être le théâtre de la fois d'un concours départemental et du concours annuel que le Comice agricole a institué pour notre arrondissement. Ces solennités sont assurément l'un des stimulants les plus efficaces du progrès en agriculture, et chacun doit avoir à cœur de prendre, dans cette lutte féconde et pacifique, la place qui lui appartient.

La présidence à Lille de l'association pour l'avancement des sciences, qui tiendra séance dans notre ville, dit l'Echo du Nord, à la même époque, donne cette année aux exposants un puissant motif d'émulation. Il importe que le département laisse à nos illustres hôtes la meilleure opinion de son intelligente culture et de ses richesses agricoles. C'est une tâche à laquelle il ne failira pas.

On sait que l'église abbatiale de Selincourt passait pour être, après la cathédrale d'Amiens, le plus beau monument du diocèse. Ce vaste sanctuaire, célèbre par sa relique de la sainte Larme, par les pèlerinages qu'elle occasionnait, par les nombreux miracles qu'elle opérait, a été complètement démoli après la Révolution.

Depuis cette époque, le service religieux s'accomplissait dans une véritable grange, entre quatre murs en pailis. Voici que, grâce au zèle du curé, une charmante église ogivale sort de terre; mais elle ne peut arriver à bonne fin que par le concours de la charité publique, et nous engageons nos lecteurs à coopérer à la construction de cette église, et aussi d'une chapelle en l'honneur de la Sainte-Larme de Notre-Seigneur, rapportée d'Espagne par le digne curé, M. Bertrand, de Selincourt, seigneur de Moresnil.

Tous les bienfaiteurs de l'église de Selincourt-Sainte-Larme participeront spécialement aux prières qui seront dites dans le sanctuaire; dès maintenant, un salut solennel est chanté chaque dimanche à leur intention.

M. l'abbé Tilloy, curé de Selincourt-Sainte-Larme, est en ce moment à Roubaix, il est descendu au couvent des RR. PP. Récollets et y demeurera jusque vendredi soir.

Les personnes qui n'auraient pas l'occasion de lui remettre leur offrande pourront l'adresser à partir de samedi, au presbytère de Selincourt, par Hornoy (Somme.)

Une omission a été faite au préjudice de M. Alfred Quanonne, de Tournai, dans la liste des primes obtenues pendant le concours international des Carabiniers roubaixiens.

M. Alfred Quanonne a fait 19 blancs et a droit à la prime d'une cuillère en argent.

Très fort marché au blé à Lille : 2,100 hectolitres vendus de 28 à 32 francs l'hectolitre, en baisse de 50 cent. à l'hectolitre.

Les farines se traitent en boulangerie de 51 à 52 fr. les 100 kil.

Une singulière affaire dont la solution eut embarrassé la sagesse d'un Salomon, va probablement être portée devant le tribunal de Cambrai. La Gazette de Cambrai la relate en ces termes :

Un Adonis de village dont les conquêtes se font plus encore par l'appât de ses écus que par celui de ses yeux, possède la manie de faire, à tort et à travers, des propositions de mariage dont il se rit au moment de les réaliser.

Ne trouvant plus rien à butiner dans sa commune, il vint à Cambrai, patrie des jolies femmes, et offrit, selon son habitude, sa main et son cœur à une charmante cuisinière.

La madré, qui connaissait son hôte, accepta après quelques semblants de refus, mais sous la double condition que la promesse serait couchée tout de long sur du papier timbré et qu'il y aurait 6,000 fr. à payer par la partie qui viendrait à se dédire.

Tout fut ainsi convenu, arrangé et arrêté. Mais huit jours ne s'étaient pas écoulés que déjà le fiancé au cœur volage, déclarait à sa belle qu'il ne fallait pas compter sur lui, qu'il avait passé un acte dans un moment d'oubli et d'ivresse, qu'enfin il ne pouvait se marier.

La demoiselle insista; le jeune homme refusa nettement, mais l'amoureux pour rire ne savait pas à quel il avait affaire.

Le lendemain, il recevait sommation d'avoir à payer, pour s'être dédit, et, suivant acte passé, la somme de 6,000 fr., s'il ne voulait être traduit devant les juges.

Six mille francs! pensa le paysan aussi avarié qu'amoureux; c'est beaucoup d'argent, on ne trouve pas facilement six mille francs sous le pied d'un cheval; six mille francs ou une femme! au fait, prenons la femme, nous pourrions la renvoyer le lendemain si elle ne nous plaît pas.

Et content de sa réflexion, il courut dire à sa cuisinière qu'il consentait à l'épouser.

Pas de tous ces tripotages, répondit l'ex-fiancée vous vous êtes dédit : vous paierez les six mille francs et tout sera ainsi terminé.

Vous refusez donc d'unir votre destinée à la mienne.

Où, parce que vous n'avez pas tenu vos engagements, vous m'avez méprisée en ne voulant plus de moi.

Mais aujourd'hui je reviens sur ma décision...

Il est trop tard !

La jeune fille va, dit-on, tenter un procès au jeune homme qui s'est dédit, et celui-ci va en tenter un autre à la cuisinière qui refuse de se marier. Laquelle des parties devra payer les 6,000 fr. ? Si le procès a lieu, nous ignorons quelle pourra être la décision des juges, mais nous ne serions nullement surpris de voir les époux manqués renvoyés dos à dos : l'un à ses diables et l'autre à sa casserole.

L'avant-dernière nuit, vers deux heures, un incendie s'est déclaré rue d'Arvernes, à Lille dans un magasin de déchets dépendant de la filature de M. Baxter. Ce magasin, rempli de lin de jute, a été détruit malgré la promptitude des secours. A trois heures et demie on était maître du feu.

Les dégâts s'élevaient à 10,000 francs pour le bâtiment, et de 20 à 25,000 francs pour les marchandises. Il y a assurance. On attribue cet incendie à la fermentation de déchets gras.

Le jugement dans l'affaire du vic et nac sera rendu mardi prochain 16 juin.

Les journaux de la région rendent compte de plusieurs accidents de chemins de fer arrivés dans ces derniers jours.

La France du Nord raconte ainsi un accident arrivé dimanche près d'Essidigneul, non loin du passage à niveau dit « le Manoir », à peu de distance du pont :

Le sieur Cazin, âgé de 53 ans, employé auxiliaire — de la Compagnie du Nord-Est, se trouvait sur la ligne au moment où apparut le train allant de Boulogne à Paris. Par un mouvement tout naturel, le malheureux quitta la voie de gauche et vint se placer sur celle de droite afin de laisser passer l'express. Mais il n'avait pas songé que c'était à l'heure du passage du train Nord-Est venant de Saint-Omer à Boulogne, et que les deux convois se rencontrèrent.

près du passage à niveau, l'imprudent fut-il heurté par la locomotive du train de Saint-Omer, qui l'envoya rouler à dix pas. Cazin avait été atteint à la tête; il était mort lorsqu'on le releva.

Au moment où l'accident a eu lieu, la garde barrière, M^{rs} Poirier, que son service appelait sur la voie, avait en vain multiplié les signes pour faire comprendre à Cazin le danger qui le menaçait; soit insouciance, soit toute autre cause, celui-ci n'avait point paru s'en apercevoir.

Le défunt laisse une femme et deux enfants; c'était un ouvrier honnête jouissant d'une bonne réputation.

La compagnie du Nord-Est joue de malheur. En effet, l'un de ses gardes-barrières a été tué jeudi, à Wizernes. A Arques, une vache errant sur la ligne aurait été également écrasée par un train.

De son côté, le Nord-Est raconte ce qui suit :

Avant-hier matin, le train de voyageurs de la ligne d'Hirson l'a échappé belle. Un train de marchandises était arrêté à Tournes pour le laisser passer. Soit qu'il n'ait pas eu le temps de se garer, soit que l'aiguilleur ait mal rempli sa besogne, toujours est-il que le mécanicien aperçut devant lui, sur sa voie, ce train de marchandises.

Il essaya d'arrêter la machine, il donna de la contre-vapeur. Malgré tous ses efforts et bien que son train ait déjà perdu beaucoup de sa vitesse, il vint donner contre le train de marchandises, et avec une violence telle, que les tampons de la machine en ont été tout contournés.

On laisse à penser quelle fut la secousse éprouvée pour les voyageurs. Il n'y a eu cependant aucune blessure grave.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 juin 1874. — Marie Nivesse, rue d'Espagne. — Louis Detry, rue du Fort. — Louis Vasseur, rue des Longues-Haies. — Marie Deren, rue de Tourcoing.

du 9 juin. — Jules Delporte, Grande-rue — Jules Pollet, rue de Angès. — Marguerite Farot, rue de Mouvaux. — Jeanne Farot, rue de Mouvaux. — Emília Dutrius, chemin des Couteaux. — Mathilde Deroubaix, rue de Lille. — Flore Meesse, à l'Epeule. — Victoire Tavernier, au Fontenoy. — Louis Lebrun, aux 3 Ponts. — Stéphanie Verhaegen, rue des Vélocipèdes. — Philomène Stoop, rue du Luxembourg. — Emilie Dessey, rue de la Perche. — Louis Cartigny, au Pile.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 juin. — Henri Sautel, 6 mois, rue de Mouvaux. — Florine Desablun, 1 an, au Pile.

du 9 juin. — Marie Carton, 9 mois, rue de France. — Charles Dupiere, 2 ans, au Fontenoy. — Sophie Legrand, 48 ans, ménagère, rue St-Vincent-de-Paul. — Marie Delepaux, 68 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Doonin, présenté sans vie, rue de Fontenoy. — Louis Duwer, 30 ans, journaliste, à l'Hôpital. — Malvina Rigaux, 1 an, rue St-Thérèse. — Alphonse Bottel, 9 jours, rue Turgot.

MARIAGE du 9 juin. — Jules Honorez, 21 ans, ébéniste, et Zélie Hourez, 20 ans, sans profession.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 9 mai 1874. — Joseph Bloude, tisserand, et Marie Vanackere, ouvrière. — Emmanuel Lestaris, tisserand, et Marie Imbrecht, tisserande. — Arthur Moreels, 24 ans, tisserand, et Marie Nys, 23 ans, tisserande. — Emilie Semal, 23 ans, mécanicienne, et Nathalie Muylle, 21 ans, dévideuse. — Benoit Verhenneman, 68 ans, tisserand, et Jeanne Danelle, 52 ans, ménagère. — Julien Laporte, 29 ans, fleuriste, et Marie Dewaegenere, 24 ans, soignouse. — Jean-Baptiste Gilot, 22 ans, tisserand, et Zulma Vandendorpe, 21 ans, tisserande. — Henri Loucke, 25 ans, tisserand, et Colette Desomer, 23 ans, tisserande. — Charles Uyttenhove, 23 ans, peintre en bâtiments, et Marie Waegeneire, 35 ans, hambrocheuse. — Auguste Van Acker, 23 ans, tisserand, et Rosalie Ryttebier, 23 ans, tisserande. — Alphonse Pointis, 23 ans, teinturier, et Sydonie Pallot, 23 ans, repasseuse. — Achille Leleux, 33 ans, négociant en laines, et Marie Verfaillie, 27 ans, sans profession. — Pierre Deléhaire, 22 ans, tisserand, et Eugénie Delcour, 23 ans, bobineuse. — Clément Fasselette, 29 ans, mouleur, et Aurore Milleville, 27 ans, piquière. — François Larivière, 45 ans, apprêteur, et Hortense Disdal, 48 ans, cabaretière. — Ferdinand Depitepierre, 35 ans, comptable, et Marie Drouillon, 25 ans, sans profession.

Fédération des amis Réunis. Concours de Creil, le 7 juin 1874. 341 pigeons. (vent Nord.)

1^{er} Prix, arrivé à 9 h. Marsy, société de la Cloche; 2^e, 9 Marsy, La Cloche; 3^e, 9.05, Salembier, Petite Vitesse; 4^e, 9.06, Salembier, Petite Vitesse; 5^e, 9.06, Charlet, Pigeon d'Or; 6^e, 9.11, Becu, Union; 7^e, 9.12, Salembier, Petite Vitesse; 8^e, 9.13, Philippe, Petite Vitesse; 9^e, 9.14, Hazebrouck, L'Union; 10^e, 9.15, Charlet, Pigeon d'Or; 11^e, 9.15, François, L'Union; 12^e, 9.17, Niffle, Epervier; 13^e, 9.18, Hazebrouck, L'Union; 14^e, 9.18 1/2, Tournaisien, L'Union; 15^e, 9.21, Hazebrouck, L'Union; 16^e, 9.21, Durez, Pigeon d'Or; 17^e, 9.21, Durez, Pigeon d'Or; 18^e, 9.21, François, Espérance; 19^e, 9.22, Dhérens, Chat Gris; 20^e, 9.22, Salembier, Petite Vitesse; 21^e, 9.22 1/2, Broyaux, Chat Gris; 22^e, 9.23, Philippe, Petite Vitesse; 23^e, 9.23, Marsy, La Cloche; 24^e, 9.23, Marsy, La Cloche; 25^e, 9.25, Dhérens, Chat Gris; 26^e, 9.28, Niffle, Epervier; 27^e, 9.26, Fournier, Abattoir; 28^e, 9.26, Leman, Petite Vitesse; 29^e, 9.26, Duflot, Pigeon d'Or; 30^e, 9.26, Ducauteau, L'Union; 31^e, 9.27, Philippe, Petite Vitesse; 32^e, 9.27, Lauwers, Abattoir; 33^e, 9.27, Marsy, La Cloche; 34^e, 9.28, Hazebrouck, L'Union; 35^e, 9.29, Leman, Petite Vitesse; 36^e, 9.29, Ducoulombier, Abattoir; 37^e, 9.30, Hazebrouck, L'Union; 38^e, 9.31, Hazebrouck, L'Union; 39^e, 9.31, Charlet, Pigeon d'Or; 40^e, 9.32, Valentin, L'Union; 41^e, 9.33, François, L'Union; 42^e, 9.33 1/2, Tournaisien, L'Union; 43^e, 9.34, Dubus, Chat Gris; 44^e, 9.34, Loculley, Pigeon d'Or.